

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* C-10T Aldehyde FCC
Numéro de produit utilisés par les entreprises: C10ATW
REACH numéro d'enregistrement: 01-2119967771-26-0006
Désignation de la substance: Décanal
Numéro d'identification de substance: EC 203-957-4
Autres moyens d'identification: 32501; Une décanal; décaldéhyde; Decyl aldéhyde

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: Ingrédient de parfumé. Les applications industrielles. Voir l'annexe pour les usages visés.
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Kalama Chemical Limited
Dans Road
Widnes, Cheshire WA8 0RF
Royaume-Uni
Téléphone : +44 (0) 151 423 8000
EU Représentant Exclusif: Penman Consulting bvba
Avenue des Arts 10
B-1210 Bruxelles
Belgique
Téléphone : +32 (0) 2 403 7239
email: pcbvba10@penmanconsulting.com
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com
Pour plus de renseignements sur cette FDS:

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).
France : ORFILA (INRS) (24 heures) : +33 (0)1 45 42 59 59.
Belgique : Centre Antipoisons Belge (24 heures) : +32 (0)70 245 245.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Effets allergiques, EUH208
Irritation oculaire, catégorie 2, H319
Danger pour le milieu aquatique, Danger chronique, catégorie 3, H412

Voir la Section 2.2 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

2.2. Éléments d'étiquetage:

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

EUH208 Contient alpha Tocophérol. Peut produire une réaction allergique.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires:

Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

2.3. Autres dangers:

Critères PBT/vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Autres dangers:

Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
0000112-31-2	Décanal	98-100	Aquatic Chronic 3- Eye Irrit. 2	H319-412
0010191-41-0	alpha Tocophérol	0.1-<0.3	Skin Sens. 1B	H317
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>		<u>CE/Liste Number</u>
0000112-31-2	Décanal	01-21 19967771-26-0006		203-957-4
0010191-41-0	alpha Tocophérol	Non disponible		233-466-0
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>Facteur M</u>	<u>SCLs</u>	<u>ATE</u>
0000112-31-2	Décanal	N/A	N/E	Non disponible
0010191-41-0	alpha Tocophérol	N/A	N/E	Non disponible

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Après contact oculaire: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après contact cutané: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Après ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser une poudre chimique, une mousse " anti-alcool ", du bioxyde de carbone ou des pulvérisations d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Lancer un avertissement : liquide combustible. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer la zone. Si le déversement est important, être prêt à isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès à la zone de déversement aux personnes qui ne participent pas au nettoyage et / ou qui n'ont pas reçu une formation adéquate dans la gestion des liquides dangereux / inflammables déversés. Les vapeurs peuvent exploser si allumé dans un secteur enclos. La course d'à l'égout peut causer un danger de feu ou explosion. Protéger le produit contre tous les types de flammes ; lors de l'utilisation de dispositifs chauffants, etc., respecter les espaces libres appropriés. Exposé à des chaleurs extrêmes, le récipient fermé peut éclater (en raison de la pression accumulée). Le produit peut brûler en présence d'une source d'incendie. Risque de combustion : les déchets imbibés de ce produit peuvent chauffer à des températures susceptibles de causer leur auto-inflammation en cas d'élimination inappropriée. De nombreux aldéhydes s'oxydent immédiatement de façon exothermique en cas d'exposition à l'air. Tous les matériels utilisés pour le nettoyage : chiffons, serviettes, etc. devraient être lavés à l'eau et au savon ou passés à la machine avec un détergent doux avant élimination pour éviter les montées en température potentielles suite à l'oxydation.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

5.3. Conseils aux pompiers:

Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir refroidis les récipients exposés au feu. Il faut utiliser de l'eau pulvérisée pour laver les déversements accidentels loin des points d'exposition et pour diluer les produits répandus en mélanges non-combustibles. Ne pas déverser les liquides combustibles dans les égouts, car ceci pourrait provoquer un danger d'incendie ou d'explosion de la vapeur. Ne jamais diriger le jet extincteur directement vers un liquide inflammable / combustible en flammes. Si le jet extincteur solide ou direct est dirigé vers un déversement accidentel en flammes ou dans un récipient ouvert de liquide en flammes, ceci pourrait répandre l'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer les endroits de déversement. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Risque de combustion : les déchets imbibés de ce produit peuvent chauffer à des températures susceptibles de causer leur auto-inflammation en cas d'élimination inappropriée. Juste après l'utilisation, les chiffons, la laine d'acier ou les autres déchets doivent être mouillés ou nettoyés à l'eau et au savon ou passés à la machine avec un détergent doux, ou encore placés dans un récipient métallique rempli d'eau avant leur élimination appropriée.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

À l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à

proximité du récipient. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Éliminer toutes sources d'inflammation. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Les vapeurs peuvent voyager aux sources d'allumage lointaines.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit de stockage des produits combustibles et loin de la chaleur et des flammes nues. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Entreposer dans un endroit bien aéré. Lorsqu'il n'est pas utilisé, garder le récipient en position verticale pour éviter les fuites. Éviter de stocker les récipients au soleil dans la mesure où de la vapeur pourrait s'accumuler dans l'espace libre, entraînant un montée de pression. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients vides peuvent contenir des vapeurs ou des liquides résiduels qui seraient susceptibles de s'enflammer ou d'exploser. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations sur les mesures particulières de gestion des risques : reportez-vous à l'annexe de cette fiche technique de sécurité (scénarios d'exposition).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Nom Chimique	UE OELV	UE IOELV	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL
Décanal	N/E	N/E	N/E	N/E
alpha Tocophérol	N/E	N/E	N/E	N/E
Nom Chimique	France VME	Belgium OEL		
Décanal	N/E	N/E		
alpha Tocophérol	N/E	N/E		
Nom Chimique	Suisse OEL			
Décanal	N/E			
alpha Tocophérol	N/E			

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Doses dérivées sans effet (DNELs):

Décanal

Population	Voie d'exposition	Aiguë (locaux)	Aiguë (systémiques)	Long terme (locaux)	Long terme (systémiques)
Travailleurs	Inhalation	N/E	N/E	N/E	24,9 mg/m ³
Travailleurs	Cutanée	N/E	N/E	N/E	7 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Inhalation	N/E	N/E	N/E	6,1 mg/m ³
Population générale	Cutanée	N/E	N/E	N/E	3,5 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Orale	N/E	N/E	N/E	3,5 mg/kg de poids corporel/jour

Concentrations prédites sans effet (PNECs):

Décanal

Compartiment	PNEC
Eaux douces	1,17 µg/L
Sédiment d'eau douce	4,6 µg/kg dw
Eaux marines	0,117 µg/L
Sédiment d'eau de marines	0,46 µg/kg dw
Rejets discontinus	11,7 µg/L
Sols	14,7 µg/kg dw
ITEU (STP)	3,16 mg/L
Orale	313 mg/kg d'aliment

N/E = Non établi; N/A (S.O.) = Sans objet (non requis); bw=poids corporel; day=jour; dw = poids sec; ww = poids humide.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité ou à coques requises.

Protection des mains: Eviter tout contact cutané lors du mélange ou la manutention des matériaux en portant imperméable et des gants. En cas d'immersion contact prolongé ou fréquemment répété, des gants avec des temps de passage de plus de 240 minutes (classe de protection ou supérieur à 5) sont recommandés. Pour un bref contact ou les applications de démarrage, des gants avec des temps de rupture de 10 minutes ou plus sont recommandés (classe de protection 1 ou supérieur). Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

Protection de la peau et du corps: Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir les sections 6 et 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Liquide
Couleur:	Incolore à jaune pâle
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	-3.6 °C (25.5 °F)
Point d'ébullition °C:	209-216 °C
Point d'ébullition °F:	408-421 °F
Inflammabilité:	Liquide combustible (Liquides inflammables catégorie 4)
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	LEL: Non disponible UEL: Non disponible
Point d'éclair:	82-93 °C (180-199 °F)
Température d'auto-inflammation:	195 °C (383 °F)
Température de décomposition:	Non disponible
pH:	Non disponible
Viscosité cinématique:	1.6 mm ² /s @ 40°C
Solubilité dans l'eau:	29.4 mg/L (20°C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	3.8 (OECD 117)
Pression de vapeur:	8.2 Pa @ 20°C
Densité et/ou densité relative:	0.823-0.832 (25°C)
Densité de vapeur relative:	5,4 (l'air=1)
Caractéristiques des particules:	Sans objet
Pourcentage volatil (poids):	Non disponible
Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Tension de surface:	59.9 mN/m @ 20°C (2.8 mg/L)

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

9.2. Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives: Non explosif

Propriétés comburantes: Pas d'oxydation

Autres caractéristiques de sécurité:

Taux d'évaporation: Non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Nom du FDS: Kalama* C-10T Aldehyde FCC

ne présente aucun danger notable de réactivité. Ni pyrophorique ni réactif dans l'eau. Ne forme pas de mélange explosif avec d'autres matières organiques.

10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable. Normalement stable même aux températures et aux pressions élevées. Ne subit pas de décomposition explosive ; est stable en cas de choc et n'est pas donneur d'oxygène. Est facilement oxydé par l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives.

10.5. Matières incompatibles:

Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Éviter le contact avec des réducteurs. Éviter tout contact avec des amines. Peut attaquer de l'acier galvanisé.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Oxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Décanal	N/E	N/E	>5000 mg/kg	Rat / adulte	>4173 mg/kg	Lapin / adulte
alpha Tocophérol	N/E	N/E	>4000 mg/kg	Rat / adulte	>3000 mg/kg	Rat / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Décanal	Faible irritant	Lapin / adulte
alpha Tocophérol	Faible irritant	Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux - Catégorie 2.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Décanal	Irritant	Lapin / adulte
alpha Tocophérol	Irritant léger	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Décanal	Non sensibilisant	HRIPT (Répétez humain Insult Patch Test)
alpha Tocophérol	Sensibilisant	Souris/Essai local sur les nodules lymphatiques

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). DÉCANAL-READ-ACROSS : Le pouvoir mutagène était négatif au cours des analyses de génotoxicité in vivo. Des résultats variés sont apparus au cours des analyses de génotoxicité in vitro.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). DÉCANAL - RÉFÉRENCES CROISÉES/FORCE PROBANTE DES DONNÉES : Toxicité sur la reproduction, étude par voie orale chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) de 200 mg/kg bw/jour.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). DÉCANAL - RÉFÉRENCES CROISÉES (DODECANAL) : Étude à doses répétées, oral, rat : dose sans effet nocif observable (NOAEL) = 1409,7 mg/kg de poids corporel/jour.

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom du FDS: Kalama* C-10T Aldehyde FCC

Peau: Peut être absorbé par la peau. Peut être nocif par contact cutané. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques.

Inhalation: Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion: L'ingestion peut entraîner une irritation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Autres informations: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité:

<u>Nom Chimique</u>	<u>Espèce</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Chronique</u>
Décanal	Poissons	LC50 1.45 mg/L (96 heures) (moyenne géométrique mesurée)	N/E	N/E
Décanal	Invertébrés	EC50 1.17 mg/L (48 heures) (moyenne géométrique mesurée)	N/E	N/E
Décanal	Algues	EC50 4.5 mg/L (72 heures) (matières similaires)	N/E	NOEC 0.759 mg/L (72 heures) (matières similaires)
Décanal	Micro-organismes	EC50 / NOEC 70 mg/L / 31.6 mg/L (3 heures)		
alpha Tocophérol	Poissons	LC50 >10 mg/L (96 heures)	N/E	N/E
alpha Tocophérol	Invertébrés	EC50 >100 mg/L (48 heures)	N/E	N/E
alpha Tocophérol	Algues	EC50 >25.8 mg/L (72 heures)	N/E	NOEC 25.8 mg/L (72 heures)
alpha Tocophérol	Micro-organismes	EC50 >927 mg/L (30 minutes) (matières similaires)		

12.2. Persistance et dégradabilité:

<u>Nom Chimique</u>	<u>Biodégradation</u>
Décanal	Facilement biodégradable (OECD 301F)
alpha Tocophérol	Biodégradabilité inhérente (OECD 301F)

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

<u>Nom Chimique</u>	<u>Facteur de bioconcentration (BCF)</u>	<u>Log Kow</u>
Décanal	112-339 l/kg (force probante des données)	3.8 (OECD 117)
alpha Tocophérol	N/E	12.2 (calculated)

12.4. Mobilité dans le sol:

<u>Nom Chimique</u>	<u>Mobilité dans le sol (Koc/Kow)</u>
Décanal	794 (OECD 121)
alpha Tocophérol	N/E

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

12.7. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Nom du FDS: Kalama* C-10T Aldehyde FCC

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Substance liquide dangereuse pour l'environnement N.A.S. (Decaldehyde)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: 9

Catégorie de danger canadienne TDG: 9

Catégorie de danger européenne ADR/RID/ADN: 9

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: 9

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: 9

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: IMDG Code/TDG Code Polluant marin: Decaldehyde. Non listé par le U.S. DOT 49 CFR 172.101 Appendix B.

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

Remarques: Pour les expéditions à l'intérieur des États-Unis par voie terrestre, dans des contenants d'une capacité inférieure à 450 l (119 gallons): Non réglementé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe REACH (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH de l'UE ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH de l'UE. Les informations REACH de l'UE concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH de l'UE différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE: Sans objet

Autres renseignements sur l'UE: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations nationales: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

Réglementation

	Statut
Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIIC):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

UK REACH: Le Royaume-Uni ayant officiellement quitté l'Union européenne, le règlement REACH [(EC) 1907/2006] de l'UE n'est plus directement applicable au Royaume-Uni. Veuillez consulter la FDS au format UK REACH pour obtenir des informations sur la conformité UK REACH.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision: Modifications dans la (les) section(s): 2, 3

Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges: Sans objet (substance)

Légende:

* : Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
N/A : Sans objet
N/E : Non établi
SCL : Limite de concentration spécifique
STEL : Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)
UE OELV : Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne
UE IOELV : Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :
Service de conformité des produits
Emerald Performance Materials, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683
États-Unis

Annexe

Scénarios d'exposition

Informations de substances:

Désignation de la substance : Décanal.
EC# 203-957-4 / CAS# 112-31-2
REACH numéro d'enregistrement : 01-2119967771-26-0006

Liste des scénarios d'exposition:

ES1 : Formule des composés parfumés (composés (mélange de parfums))
ES2 : Formule des produits finaux parfumés
ES3 : Usage final industriel de produits finaux parfumés
ES4 : Usage final professionnel de produits finaux parfumés
ES5 : Usage final grand public de produits finaux parfumés

Remarques d'ordre général:

Ce produit est un ingrédient liquide de parfum utilisé dans une grande diversité de produits finaux parfumés, notamment les produits de lavage, de nettoyage et cosmétiques. Il est utilisé comme produit de parfum. Les produits parfumés formulés pour usage industriel, professionnel et grand public en contiennent moins de 1 %. La substance pure est mélangée à d'autres ingrédients de parfum pour former un composé parfumé (composition) puis le composé est formulé en produit final parfumé (formulation).
Référence : IFRA Scénarios d'exposition REACH pour substances odorantes. Version 2.1/11 Décembre 2012.

Scénario d'exposition (1): Formule des composés parfumés (composés (mélange de parfums))

1. Scénario d'exposition (1)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Formule des composés parfumés (composés (mélange de parfums))

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15
Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC2 (SpERC IFRA 2.1a.v1, 2.1b.v1)

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

Nom du FDS: Kalama* C-10T Aldehyde FCC

PROC5 Mélange dans des processus par lots. Couvre le mélange de matériaux solides ou liquides dans le contexte des secteurs de fabrication ou de formulation et aussi de l'utilisation finale.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances dans un laboratoire de petite taille (quantité inférieure ou égale à 1 L ou 1 kg présente au lieu de travail).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC2 Formulation dans un mélange.

SpERC IFRA 2.1(a) : Formulation de composés parfumés sur des sites moyens ou grands ; SpERC IFRA 2.1(b) formulation de composés parfumés sur des petits sites.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur les catégories spécifiques de rejet dans l'environnement (SpERC) du CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique), consultez <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance :

- PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8b : >25%

- PROC8a, PROC9, PROC15, PROC15 : 5-25%

Concentration de la substance dans les composés : La teneur en poids des substances parfumées dans les composants est extrêmement variable et peut atteindre 20 % (IFRA 2012). Une concentration maximale raisonnable de cette substance dans les composés parfumés est de 3,01 %.

Etat physique : liquide.

Quantités utilisées:

Les travailleurs peuvent manipuler des quantités de substance parfumée de l'ordre du kg par jour.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a : 1-4 heures/jour.

- PROC1, PROC8b, PROC9 : 15 minutes à 1 heure/jour.

- PROC15 : <15 minutes.

Fréquence : <= 220 jours/an.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Les valeurs ECETOC établies pour les surfaces de peau couramment affectées pour chaque catégorie de processus varient de 240 à 1980 cm².

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine : usage industriel.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

Ventilation locale : Non requis.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition:

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance. Réduction au minimum des phases manuelles. Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail. Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.

Lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandés.

Protection dermique :

- PROC1, PROC2, PROC3, PROC9, PROC15 : Non (Efficacité dermique : 0 %).

- PROC5, PROC8a, PROC8b : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 80 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Le rejet dans l'environnement peut dépendre de la taille du site de composition selon la directive IFRA (2012). Il ne dépasse pas 0,5 % du volume utilisé pour les plus petits sites de composition alors que pour les sites grands ou moyens, elle ne dépasse pas 0,2 %. La taille des sites de

Nom du FDS: Kalama* C-10T Aldehyde FCC

composition a été définie à partir de données obtenues par un questionnaire : les petits sites produisent moins de 1000 tonnes de composés par an, les moyens entre 1000 et 10 000 tonnes et les grands sites plus de 10 000 tonnes de composés par an (RIFM 2009).

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : Jusqu'à 100%.

Concentration de la substance dans les composés : La teneur en poids des substances parfumées dans les composants est extrêmement variable et peut atteindre 20 % (IFRA 2012). Une concentration maximale raisonnable de cette substance dans les composés parfumés est de 3,01 %.

Etat physique : liquide.

Quantités utilisées:

Utilisation annuelle maximale sur un site : 25 tonnes/an.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=250 jours/an.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (eaux douces); >=198 000 m3/jour (eaux marines).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation industrielle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus : 0,025. Débit de rejet local : 2,5 kg/jour (ERC2).

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus : 0,002 (site moyen/grand); 0,005 (petit site). Débit de rejet local : 0,2 kg/jour (ERC2).

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus : 0 (ERC2).

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:

Les sites ont des sols imperméables.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Ne pas déverser de boues industrielles sur des sols naturels.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (eau douce).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: EUSES 2.1.2.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	4,11 mg/kg de poids corporel/ jour	0,59	PROC9
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	16,41 mg/m3	0,66	PROC8a
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,94	PROC5

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,00111 mg/L	0,95	
Sédiment d'eau douce	0,0201 mg/kg ww	0,95	
Eaux marines	0,000109 mg/L	0,936	
Sédiment d'eau de marines	0,00198 mg/kg ww	0,93	
Sols	0,0000747 mg/kg ww	0,00452	
ITEU (STP)	0,0101 mg/L	0,00321	
Humain via l'environnement, inhalation	0,000478 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,000451 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

Remarques: Les catégories de scénario d'exposition dépendent de plusieurs activités. Un travailleur individuel peut effectuer une ou plusieurs de ces activités au cours d'une période de travail et un ou plusieurs PROC ont été identifiés comme étant un facteur des activités faisant partie des pires cas d'une exposition combinée. Si au moins une partie du travail de l'individu est dédiée à la gestion des PROC d'une autre manière que pour des activités faisant partie des pires cas, l'exposition quotidienne de cet individu sera réduite par rapport à celle estimée dans le pire des cas.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (2): Formule des produits finaux parfumés

1. Scénario d'exposition (2)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Formule des produits finaux parfumés

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC3, PC8, PC28, PC31, PC35, PC39

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC2 (SpERC AISE et Cosmetics Europe (CE)).

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC5 Mélange dans des processus par lots. Couvre le mélange de matériaux solides ou liquides dans le contexte des secteurs de fabrication ou de formulation et aussi de l'utilisation finale.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation. Ceci couvre le traitement des mélanges et/ou des substances dans une forme définie pour une utilisation ultérieure.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances dans un laboratoire de petite taille (quantité inférieure ou égale à 1 L ou 1 kg présente au lieu de travail).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC2 Formulation dans un mélange.

Explications supplémentaires:

Les composés de parfum sont utilisés dans plusieurs secteurs d'activité, par exemple l'industrie cosmétique ou des détergents, dans la formulation de produits finaux parfumés. Les composés sont associés à divers autres ingrédients pour fabriquer les produits finaux parfumés, par exemple les produits de nettoyage et de lavage, d'entretien de l'air, biocides, cires et polish ainsi que cosmétiques.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance :

- PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15 : 5-25%

- PROC8a, PROC9, PROC14 : <1%

Concentration de la substance dans les produits finaux parfumés : On s'attend à ce que les produits parfumés contiennent normalement moins de 1 % d'une substance individuelle de parfum (IFRA 2012. La multiplication de la concentration maximale de la substance dans les composés de parfum par la plus haute concentration de 6 % des composés dans les produits finaux parfumés donne une concentration maximale de décanal dans les produits finaux parfumés d'environ 0,18 %.

Etat physique : liquide.

Quantités utilisées:

Les travailleurs peuvent manipuler les quantités de produits finaux de parfum de l'ordre du kg par jour.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a : 1-4 heures/jour.

- PROC1, PROC8b, PROC9 : 15 minutes à 1 heure/jour.

- PROC14 : >4 heures/jour.

- PROC15 : <15 minutes.

Fréquence : <= 220 jours/an.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Les valeurs ECETOC établies pour les surfaces de peau couramment affectées pour chaque catégorie de processus varient de 240 à 1980 cm².

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Nom du FDS: Kalama* C-10T Aldehyde FCC

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine : usage industriel.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

Ventilation locale : Non requis.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition:

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance. Réduction au minimum des phases manuelles. Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail. Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.

Lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandés.

Protection dermique :

- PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC14, PROC15 : Non (Efficacité dermique : 0 %).

- PROC5, PROC8b : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 80 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans les produits finaux parfumés : On s'attend à ce que les produits parfumés contiennent normalement moins de 1 % d'une substance individuelle de parfum (IFRA 2012. La multiplication de la concentration maximale de la substance dans les composés de parfum par la plus haute concentration de 6 % des composés dans les produits finaux parfumés donne une concentration maximale de décanal dans les produits finaux parfumés d'environ 0,2 %.

Etat physique : liquide.

Quantités utilisées:

Quantités utilisées dans l'UE :

- Granulés et liquides à faible viscosité selon AISE : 37,5 tonnes/an (grand site) ; 14 tonnes/an (site moyen) ; 11,5 tonnes/an (petit site).

- Liquides à haute viscosité AISE + produits solides CE/AISE + liquides à faible viscosité CE : 10,5 tonnes/an (grand site) ; 4,5 tonnes/an (moyen/petit site).

- Arômes fins AISE + CE (nettoyage avec solvant) : 16 tonnes/an (site grand/moyen/petit).

- Valeur par défaut ERC2 : 1,5 tonnes/an (site grand/moyen/petit).

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=250 jours/an.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (eaux douces); >=198 000 m3/jour (eaux marines).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation industrielle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus : 0.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus :

- Granulés et liquides à faible viscosité selon AISE : 0,0001 (grand site); 0,001 (site moyen); 0,002 (petit site).

- Liquides à haute viscosité AISE + produits solides CE/AISE + liquides à faible viscosité CE : 0,001 (grand site); 0,002 (site moyen); 0,004 (petit site).

- Arômes fins AISE + CE (nettoyage avec solvant) : 0 (site grand/moyen/petit).

- Valeur par défaut ERC2 : 0,02 (site grand/moyen/petit).

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus : 0.

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:

Les sites ont des sols imperméables.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Ne pas déverser de boues industrielles sur des sols naturels.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (eau douce).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: EUSES 2.1.2.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	1,65 mg/kg de poids corporel/ jour	0,235	PROC5, PROC8b
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	11,72 mg/m3	0,471	PROC5
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,706	PROC5

Environnement			
Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,000707 mg/L	0,604	
Sédiment d'eau douce	0,0128 mg/kg ww	0,604	
Eaux marines	0,0000689 mg/L	0,589	
Sédiment d'eau de marines	0,00124 mg/kg ww	0,589	
Sols	0,0102 mg/kg ww	0,617	
ITEU (STP)	0,00609 mg/L	0,00193	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000376 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,000246 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

Remarques: Les catégories de scénario d'exposition dépendent de plusieurs activités. Un travailleur individuel peut effectuer une ou plusieurs de ces activités au cours d'une période de travail et un ou plusieurs PROC ont été identifiés comme étant un facteur des activités faisant partie des pires cas d'une exposition combinée. Si au moins une partie du travail de l'individu est dédiée à la gestion des PROC d'une autre manière que pour des activités faisant partie des pires cas, l'exposition quotidienne de cet individu sera réduite par rapport à celle estimée dans le pire des cas.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (3): Usage final industriel de produits finaux parfumés

1. Scénario d'exposition (3)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Usage final industriel de produits finaux parfumés

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC3, PC8, PC28, PC31, PC35, PC39

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC4 (SpERC AISE 4.1.v.1)

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition.

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air c.-à-d. dispersion dans l'air (= pulvérisation) par exemple l'air sous pression, pression hydraulique ou centrifugation, ceci s'appliquant aux liquides et aux poudres.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Ceci comprend l'application des peintures, revêtements, décapants, adhésifs ou agents de nettoyage à des surfaces avec une exposition potentielle en raison d'éclaboussures.

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article).

Explications supplémentaires:

Utilisation industrielle de produits lessiviers :

- CS1 Détergent pour le linge. Procédé automatique (PROC2, PROC8a, PROC8b).
- CS2 Produit de finition (assouplissant, amidon). Procédé automatique (PROC2, PROC8a, PROC8b).
- CS3 Renforceur de lavage (avec dégagement gazeux). Procédé automatique (PROC2, PROC8a, PROC8b).
- CS4 Renforceur de lavage (sans dégagement gazeux) Procédé automatique (PROC2, PROC8a, PROC8b).

Usage industriel de produits de nettoyage de véhicule :

- CS5 Nettoyant pour train : Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8a, PROC8b).
- CS6 Nettoyant pour avion : Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8a, PROC8b).
- CS7 Produit de lavage pour voiture : Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8a, PROC8b).
- CS8 Produit de lavage pour voiture : Procédé par pulvérisation et rinçage (PROC7, PROC8a, PROC8b).
- CS9 Produit de lavage pour voiture : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10)
- CS10 Produit de déparaffinage : Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8a, PROC8b).
- CS11 Nettoyage de bateau : Procédé semi-automatique (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS12 Nettoyage de bateau : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC7, PROC8a, PROC8b).

Utilisation industrielle de boissons alimentaires et produits pharmaceutiques :

- CS13 Nettoyant pour procédés en industries agro-alimentaires. Nettoyage en place (NEP) (PROC1, PROC8a, PROC8b).
- CS14 Nettoyant pour procédés en industries agro-alimentaires. Procédé de nettoyage semi ouvert (PROC4, PROC8a, PROC8b).
- CS15 Produit d'entretien de chaîne. Procédé d'aspersion automatique (PROC7, PROC8a, PROC8b).
- CS16 Produit d'entretien de chaîne. Procédé de goutte à goutte et brossage automatique (PROC13).
- CS17 Produit anti-mousse. Procédé automatique (PROC1, PROC8a, PROC8b).
- CS18 Nettoyant mousse. Procédé semi-automatique avec dégazage (PROC7, PROC8a, PROC8b).
- CS19 Nettoyant mousse. Procédé semi-automatique sans dégazage (PROC7, PROC8a, PROC8b).
- CS20 Produit d'entretien des abris pour animaux. Procédé semi-automatique (PROC7, PROC8a, PROC8b).
- CS21 Produit de désinfection. Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8a, PROC8b).
- CS22 Produit de désinfection. Procédé semi-automatique par nébulisation (PROC7, PROC8a, PROC8b).

Utilisation industrielle de produits de traitement de l'eau :

- CS23 Produit de conservation et de désinfection : eau de boisson et de piscine : (PROC4, PROC8a, PROC8b).
- CS24 Produit de conservation et de désinfection : eaux usées : (PROC4, PROC8a, PROC8b).

Utilisation industrielle de produits de nettoyage de façades/surfaces :

- CS25 Nettoyant pour façades/surfaces. Procédé haute pression (PROC4, PROC8a, PROC8b).
- CS26 Nettoyant pour façades/surfaces. Procédé moyenne pression (PROC4, PROC8a, PROC8b).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : <1%.

Concentration de la substance dans les produits finaux parfumés : On s'attend à ce que les produits parfumés contiennent normalement moins de 1 % d'une substance individuelle de parfum (IFRA 2012. La multiplication de la concentration maximale de la substance dans les composés de parfum par la plus haute concentration de 6 % des composés dans les produits finaux parfumés donne une concentration maximale de décanal dans les produits finaux parfumés d'environ 0,18 %.

Etat physique : liquide (PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC10, PROC13); liquide et solide (PROC8a, PROC8b).

Quantités utilisées:

Les travailleurs peuvent manipuler les quantités de produits finaux de parfum de l'ordre du kg par jour.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC1, PROC2, PROC4 (CS5-CS7, CS10, CS14, CS23-CS26), PROC7 (CS15, CS18-CS20, CS22), PROC10, PROC13 : >4 heures.

- PROC4 (CS21) : 1-4 heures.

- PROC7 (CS8, CS9, CS12), PROC8a/PROC8b (CS5-CS12, CS18-CS22) : 15 minutes-1 heure.

- PROC8a/PROC8b (CS1-CS4, CS13-CS15, CS17, CS23-CS26) : <15 minutes.

Fréquence : <= 240 jours/an.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Les valeurs ECETOC établies pour les surfaces de peau couramment affectées pour chaque catégorie de processus varient de 240 à 1980 cm².

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Sauf spécification contraire, Utilisation intérieure.

- PROC4 (CS23-CS26), PROC7 (CS9, CS12), PROC8a/PROC8b (CS9, CS11, CS12, CS23-CS26), PROC10 : Utilisation en extérieur.

Domaine : usage industriel.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Sauf spécification contraire, Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

- PROC4 (CS23-CS26), PROC7 (CS9, CS12), PROC8a/PROC8b (CS9, CS11, CS12, CS23-CS26), PROC10 : Sans objet.

Ventilation locale : Sauf spécification contraire, Non requis.

- PROC13 : oui (efficacité de 90 %).

- PROC7 (CS18), PROC8a/PROC8b (CS18) : oui (efficacité de 95 %).

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition:

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance. Réduction au minimum des phases manuelles. Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail. Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Sauf spécification contraire, Non nécessaire.

- PROC4 (CS25, CS26), PROC7 (CS15, CS19, CS20, CS22) : Oui (efficacité minimale par inhalation : 90 %).

Lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandés.

Protection dermique : Sauf spécification contraire, Non (Efficacité dermique : 0 %).

- PROC4 (CS10, CS14, CS25, CS26), PROC7, PROC8a/PROC8b (CS1-CS15, CS17-CS19, CS22-CS26), PROC10, PROC13 : Oui (gants

résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 80 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.
 Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.
 Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.
 Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.
 Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.
 Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.
 Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

L'usage industriel est considéré comme à dispersion importante comme les autres usages finaux des produits parfumés. Les produits finaux à usage industriel sont comparables à ceux utilisés par les professionnels et les consommateurs, les rejets s'effectuent dans les flux d'eaux usées (IFRA 2012).

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans les produits finaux parfumés : On s'attend à ce que les produits parfumés contiennent normalement moins de 1 % d'une substance individuelle de parfum (IFRA 2012. La multiplication de la concentration maximale de la substance dans les composés de parfum par la plus haute concentration de 6 % des composés dans les produits finaux parfumés donne une concentration maximale de décanal dans les produits finaux parfumés d'environ 0,2 %.
 Etat physique : liquide.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 254,5 kg/jour.
 Quantités utilisées dans l'UE : 92892 kg/an.
 Part du tonnage régional utilisée localement : 0.00075.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.
 Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (eaux douces); >=198 000 m3/jour (eaux marines).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation industrielle.
 Proportion de rejet dans l'air par suite du processus : 0.
 Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus : 1,0. Débit de rejet local : 0,191 kg/jour (SpERC AISE 4.1.v1).
 Proportion de rejet dans le sol par suite du processus : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Ne pas déverser de boues industrielles sur des sols naturels.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (eau douce).
 Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: EUSES 2.1.2.

Santé

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	0,86 mg/kg de poids corporel/ jour	0,1224	PROC7
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	13,02 mg/m3	0,523	PROC7
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,6454	PROC7

Environnement

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0,00107 mg/L	0,911	
Sédiment d'eau douce	0,0192 mg/kg ww	0,911	
Eaux marines	0,000105 mg/L	0,896	
Sédiment d'eau de marines	0,00186 mg/kg ww	0,881	
Sols	0,0162 mg/kg ww	0,983	
ITEU (STP)	0,00968 mg/L	0,00306	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000578 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,000753 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

Remarques: Les catégories de scénario d'exposition dépendent de plusieurs activités. Un travailleur individuel peut effectuer une ou plusieurs de ces activités au cours d'une période de travail et un ou plusieurs PROC ont été identifiés comme étant un facteur des activités faisant partie des pires cas d'une exposition combinée. Si au moins une partie du travail de l'individu est dédiée à la gestion des PROC d'une autre manière que pour des activités faisant partie des pires cas, l'exposition quotidienne de cet individu sera réduite par rapport à celle estimée dans le pire des cas.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (4): Usage final professionnel de produits finaux parfumés

1. Scénario d'exposition (4)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Usage final professionnel de produits finaux parfumés

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC3, PC8, PC28, PC31, PC35, PC39

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d (SpERC AISE et Cosmetics Europe (CE)).

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Ceci comprend l'application des peintures, revêtements, décapants, adhésifs ou agents de nettoyage à des surfaces avec une exposition potentielle en raison d'éclaboussures.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air c.-à-d. dispersion dans l'air (= pulvérisation) par exemple l'air sous pression, pression hydraulique ou centrifugation, ceci s'appliquant aux liquides et aux poudres.

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur).

Explications supplémentaires:

Utilisation professionnelle de produits de lessive :

- CS1 Détergent pour le linge. Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a, PROC8b).
- CS2 Détergent pour le linge. Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS3 Produit de finition (assouplissant, amidon). Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a, PROC8b).
- CS4 Renforteur de lavage (avec dégagement gazeux). Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a, PROC8b).
- CS5 Renforteur de lavage (sans dégagement gazeux) Procédé semi-automatique (PROC1, PROC1, PROC8a, PROC8b).
- CS6 Renforteur de lavage (sans dégagement gazeux) Procédé manuel (PROC4, PROC8a, PROC8b).
- CS7 Détachant. Procédé manuel (PROC10, PROC11).

Utilisation professionnelle de produits de lavage de vaisselle :

- CS8 Produit de lavage de la vaisselle. Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS9 Produit de rinçage. Procédé automatique (PROC2, PROC8a, PROC8b).
- CS10 Produit de lavage de la vaisselle. Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a, PROC8b).
- CS11 Produit de rinçage. Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a, PROC8b).

Usage professionnel de produits de nettoyage général de surface :

- CS12 Nettoyant d'usage général : Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS13 Nettoyant d'usage général : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11).
- CS14 Nettoyant pour cuisine : Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS15 Nettoyant pour cuisine : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11).
- CS16 Nettoyant pour sanitaires : Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS17 Nettoyant pour sanitaires : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11).
- CS18 Détartrant : Procédé manuel (PROC10).
- CS19 Détartrant : Procédé par pulvérisation et rinçage manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11).
- CS20 Produit général de nettoyage de surface : Procédé par trempage : (PROC8a, PROC8b, PROC13).
- CS21 Nettoyant pour four/grill : Procédé manuel (PROC10).
- CS22 Nettoyant pour four/grill : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC10, PROC11).
- CS23 Nettoyant pour vitre : Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS24 Nettoyant pour vitre : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC10, PROC11).

Nom du FDS: Kalama* C-10T Aldehyde FCC

- CS25 Désinfectant de surface : Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS26 Désinfectant de surface : Procédé par pulvérisation et rinçage manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11).
- CS27 Produit de nettoyage pour métaux : Procédé manuel (PROC10).
- CS28 Nettoyage de surface : Procédé par essuyage manuel (PROC10).
- Utilisation professionnelle de produits d'entretien des sols :
- CS29 Nettoyant pour sol : Procédé semi-automatique (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS30 Nettoyant pour sol : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11).
- CS31 Nettoyant pour sol : Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS32 Décapant pour plancher : Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS33 Décapant pour plancher : Procédé semi-automatique (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS34 Nettoyant pour tapis : Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS35 Nettoyant pour tapis : Procédé semi-automatique (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS36 Nettoyant pour tapis : Prédétachage, procédé à brosse manuel (PROC10, PROC11).
- Utilisation professionnelle de produits d'entretien :
- CS37 Déboucheur pour canalisations. Procédé manuel (PROC13).
- CS38 Nettoyant pour canalisations. Procédé manuel (PROC13).
- Utilisation professionnelle de produits de nettoyage de véhicules :
- CS39 Produit de lavage des voitures. Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8a, PROC8b).
- CS40 Produit de lavage des voitures. Procédé manuel par pulvérisation (PROC8a, PROC8b, PROC11).
- CS41 Produit de lavage des voitures. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11).
- CS42 Décapant de cire. Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8a, PROC8b).
- CS43 Nettoyant pour bateaux. Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS44 Nettoyant pour bateaux. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11).
- Utilisation professionnelle de boissons alimentaires et produits pharmaceutiques :
- CS45 Produit d'entretien des abris pour animaux. Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- Utilisation professionnelle de produits de nettoyage de façades/surfaces :
- CS46 Nettoyant pour façades/surfaces. Procédé haute pressions (PROC8a, PROC8b, PROC11).
- CS47 Nettoyant pour façades/surfaces. Procédé moyenne pression (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11).
- Utilisation professionnelle d'appareils médicaux :
- CS48 Dispositifs médicaux. Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a, PROC8b).
- CS49 Dispositifs médicaux. Procédé par trempage (PROC8a, PROC8b, PROC13).
- CS50 Dispositifs médicaux. Procédé manuel (PROC8a, PROC8b, PROC10).
- CS51 Dispositifs médicaux. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11).
- Utilisation professionnelle de polish :
- CS1POLISH Polish pour sol, par imprégnation : Procédé manuel (PROC10).
- CS2POLISH Polish pour sol, par imprégnation : Procédé semi-automatique (PROC10).
- CS3POLISH Polish pour sol, par imprégnation : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC10, PROC11).
- CS4POLISH Entretien de meubles en bois : Procédé manuel (PROC10).
- CS5POLISH Entretien de meubles en bois : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC10, PROC11).
- CS6POLISH Produit d'entretien pour cuir : Procédé manuel (PROC10).
- CS7POLISH Produit d'entretien pour cuir : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC10, PROC11).
- CS8POLISH Produit d'entretien pour cuir : Procédé semi-automatique (PROC2, PROC8a, PROC8b).
- CS9POLISH Entretien de l'acier inoxydable : Procédé manuel (PROC10).
- CS10POLISH Entretien de l'acier inoxydable : Procédé par pulvérisation et essuyage manuel (PROC10, PROC11).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : <1%.

Concentration de la substance dans les produits finaux parfumés : On s'attend à ce que les produits parfumés contiennent normalement moins de 1 % d'une substance individuelle de parfum (IFRA 2012. La multiplication de la concentration maximale de la substance dans les composés de parfum par la plus haute concentration de 6 % des composés dans les produits finaux parfumés donne une concentration maximale de décanal dans les produits finaux parfumés d'environ 0,18 %.

Etat physique : liquide (PROC1, PROC2, PROC4, PROC10, PROC11, PROC13); liquide et solide (PROC8a, PROC8b).

Quantités utilisées:

Les professionnels peuvent manipuler les quantités de produits finaux de parfum de l'ordre du kg par jour.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC1, PROC2 (CS8POLISH), PROC4 (CS39, CS42), PROC10 (CS7, CS12-CS17, CS19, CS22-CS27, CS29-CS35, CS41, CS43-CS45, CS47, CS50, CS51, CS1POLISH-CS3POLISH, CS9POLISH), PROC11 (CS46) : >4 heures.

- PROC10 (CS2, CS8, CS18, CS28, CS36, CS4POLISH-CS7POLISH, CS10POLISH) : 1-4 heures.

- PROC8a/PROC8b (CS2, CS12-CS17, CS19, CS23, CS25-CS26, CS29-CS35, CS39-CS45, CS50, CS51, CS8POLISH), PROC10 (CS21), PROC11 (CS7, CS13, CS15, CS17, CS19, CS22, CS24, CS26, CS30, CS36, CS40, CS41, CS44, CS47, CS51, CS3POLISH) : 15 minutes-1 heure.

- PROC2 (CS9), PROC4 (CS6), PROC8a/PROC8b (CS1, CS3-CS6, CS8-CS11, CS20, CS46-49), PROC11 (CS5POLISH, CS7POLISH, CS10POLISH), PROC13 : <15 minutes.

Fréquence : <= 365 jours/an.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Les valeurs ECETOC établies pour les surfaces de peau couramment affectées pour chaque catégorie de processus varient de 240 à 1980 cm2.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Sauf spécification contraire, Utilisation intérieure.
 - PROC8a/PROC8b (CS41, CS43, CS44), PROC10 (CS41, CS43, CS44), PROC11 (CS41, CS44) : Utilisation en extérieur.
 Domaine Utilisation professionnelle.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Sauf spécification contraire, Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.
 - PROC8a/PROC8b (CS41, CS43, CS44), PROC10 (CS41, CS43, CS44), PROC11 (CS41, CS44) : Sans objet.
 Ventilation locale : Non requis.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition:

Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance. Réduction au minimum des phases manuelles. Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail. Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Sauf spécification contraire, Non nécessaire.
 - PROC8a/8b (CS46, CS47), PROC10 (CS47), PROC11 (CS46, CS47) : Oui (efficacité minimale par inhalation : 90 %).
 Protection dermique : Sauf spécification contraire, Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 80 %).
 - PROC1, PROC2, PROC4, PROC10 (CS2, CS28, CS43, CS4POLISH, CS6POLISH): Non (Efficacité dermique : 0 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.
 Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.
 Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.
 Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.
 Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.
 Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.
 Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Le rejet dans l'environnement dû à l'usage final de produits finaux parfumés est caractérisé par la directive IFRA comme un usage à dispersion importante (IFRA 2012). On a supposé que l'usage en intérieur de produits parfumés est susceptible de produire des émissions essentiellement dans les eaux usées, c'est-à-dire que le rejet dans les eaux usées a été défini comme 100 % et que les émissions dans l'air ou dans le sol ont été négligées.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans les produits finaux parfumés : On s'attend à ce que les produits parfumés contiennent normalement moins de 1 % d'une substance individuelle de parfum (IFRA 2012. La multiplication de la concentration maximale de la substance dans les composés de parfum par la plus haute concentration de 6 % des composés dans les produits finaux parfumés donne une concentration maximale de décanal dans les produits finaux parfumés d'environ 0,03 %.
 Etat physique : liquide.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 254,5 kg/jour.
 Quantités utilisées dans l'UE : 92892 kg/an.
 Part du tonnage régional utilisée localement : 0.00075.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.
 Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (eaux douces); >=198 000 m3/jour (eaux marines).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.
 Utilisation professionnelle.
 Proportion de rejet dans l'air par suite du processus : 0.
 Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus : 1,0. Débit de rejet local : 0,191 kg/jour (IFRA 2012)
 Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Ne pas déverser de boues industrielles sur des sols naturels.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (eau douce).
 Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.
 Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: EUSES 2.1.2.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
--------------------	------------------------------------	-----	-----------

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	2,743 mg/kg de poids corporel/ jour	0,392	PROC10
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	16,28 mg/m3	0,654	PROC4, PROC10
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,849	PROC10

Environnement			
Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,00107 mg/L	0,911	
Sédiment d'eau douce	0,0192 mg/kg ww	0,911	
Eaux marines	0,000105 mg/L	0,896	
Sédiment d'eau de marines	0,00186 mg/kg ww	0,881	
Sols	0,0162 mg/kg ww	0,983	
ITEU (STP)	0,00968 mg/L	0,00306	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000578 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,000753 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (5): Usage final grand public de produits finaux parfumés

1. Scénario d'exposition (5)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Usage final grand public de produits finaux parfumés

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC3, PC8, PC28, PC31, PC35, PC39

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur).

Explications supplémentaires:

PC3 Produits d'assainissement de l'air: Aérosol d'assainissement d'air (mini-aérosol, aérosol temporisé) ; Assainissement d'air non aérosol (parfum dans/sur une substance solide (gel), diffuseurs (chauffés), bougie).

PC8 Produits biocides (par exemple désinfectants, élimination des nuisibles) : Insecticides (électriques à liquide, pulvérisation pure) ; Répulsifs.

PC28 Parfums, produits parfumés.

PC31 Cirages et mélanges à base de cire : Soins pour le cuir et les meubles (pulvérisation).

PC35 Produits de lavage et nettoyeurs : Blanchisserie ordinaire (poudre, liquide) ; Blanchisserie compacte (poudre, liquide/gel, tablette) ;

Conditionneurs de tissu (liquide normal, liquide concentré) ; Additifs de blanchisserie (poudre de Javel, eau de Javel liquide, tablette) ; Lavage de vaisselle à la main (liquide normal, liquide concentré) ; Lavage de vaisselle à la machine (poudre, liquide, tablette) ; Adjuvants de blanchisserie (pulvérisation à l'amidon pour aider au repassage) ; Nettoyeurs de surface (liquide, poudre, gel pur, spray pur) ; Nettoyeurs pour toilettes (poudres, liquides, gels, tablette) ; Nettoyeurs pour tapis (liquide, spray, solide) ; Lingettes (salle de bains, cuisine, étage) ; Nettoyeur pour fours (spray à gâchette).

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités:

PC28 & PC39 : Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans les produits finaux parfumés : La teneur en poids d'une substance individuelle de parfum dans des produits parfumés utilisés par les consommateurs est attendue être inférieure à 1 % (IFRA 2012) sauf pour les assainisseurs d'air où des composés de parfum pur contenant jusqu'à 5 % d'une substance individuelle peuvent être placés dans un diffuseur.

Nom du FDS: Kalama* C-10T Aldehyde FCC

Concentration de la substance : Sauf mention contraire, couvre les concentrations jusqu'à 0,1 %.

- PC3 (Aérosols désodorisants d'air) : jusqu'à 0,25%.

- PC3 (Désodorisants d'air non aérosols) : jusqu'à 5%.

- PC8 (Insecticides (électriques à liquide, pulvérisation pure); Répulsifs) : jusqu'à 1%.

- PC35 (Blanchisserie ordinaire, Blanchisserie compacte, Additifs de blanchisserie, Lavage de vaisselle à la main, Lavage de vaisselle à la machine) : jusqu'à 0,05%.

- PC35 (Nettoyants pour toilettes) : jusqu'à 0,3%.

- PC35 (Adjuvants de blanchisserie) : jusqu'à 0,025%.

Quantités utilisées:

Les consommateurs peuvent utiliser des quantités de produits finaux de parfum de l'ordre du gramme par jour.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Fréquence et durée d'utilisation : Les consommateurs utilisent d'habitude les produits finaux parfumés pendant une courte durée, par exemple 20 minutes pour un nettoyant liquide multi-usage. La fréquence d'utilisation dépend du produit. Bien que par exemple les produits pour vaisselle soient utilisés quotidiennement, les nettoyants multi-usages sont généralement utilisés 104 jours par an, c'est-à-dire un jour sur trois (RIVM 2006).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Poids corporel : 60 kg.

Modèle d'exposition par inhalation - La taille de la pièce où le produit parfumé est utilisée dépend du domaine d'application du produit parfumé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène:

On n'attend pas des consommateurs qu'ils utilisent des protections individuelles spécifiques pendant l'utilisation de produits parfumés.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Le rejet dans l'environnement dû à l'usage final de produits finaux parfumés est caractérisé par la directive IFRA comme un usage à dispersion importante (IFRA 2012). On a supposé que l'usage en intérieur de produits parfumés est susceptible de produire des émissions essentiellement dans les eaux usées, c'est-à-dire que le rejet dans les eaux usées a été défini comme 100 % et que les émissions dans l'air ou dans le sol ont été négligées.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans les produits finaux parfumés : On s'attend à ce que les produits parfumés contiennent normalement moins de 1 % d'une substance individuelle de parfum (IFRA 2012. La multiplication de la concentration maximale de la substance dans les composés de parfum par la plus haute concentration de 6 % des composés dans les produits finaux parfumés donne une concentration maximale de décanal dans les produits finaux parfumés d'environ 0,2 %.

Etat physique : liquide.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 254,5 kg/jour.

Quantités utilisées dans l'UE : 92892 kg/an.

Proportion de la source locale principale : 0.00075.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m³/jour (eaux douces); >=198 000 m³/jour (eaux marines).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus : 0.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus : 1,0. Débit de rejet local : 0,191 kg/jour (IFRA 2012)

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Ne pas déverser de boues industrielles sur des sols naturels.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (eau douce).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m³/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: Outils AISE REACT Consumer Tool et ConsExpo Tool. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: EUSES 2.1.2.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Consommateur, durable, systémique, Cutanée	0,923 mg/kg de poids corporel/ jour	0,264	PC8 (Répulsifs)
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	0,0447 mg/m ³	0,00733	PC8 (Insecticides), PC3 (Aérosol d'assainissement d'air)
Consommateur, durable, systémique, Orale	0,000002 mg/kg de poids corporel/jour	0,000000709	PC35 (Lavage de vaisselle à la main, Lavage de vaisselle à la machine)

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,264	PC8 (Répulsifs)

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,00107 mg/L	0,911	
Sédiment d'eau douce	0,0192 mg/kg ww	0,911	
Eaux marines	0.000105 mg/L	0,896	
Sédiment d'eau de marines	0,00186 mg/kg ww	0,881	
Sols	0,0162 mg/kg ww	0,983	
ITEU (STP)	0,00968 mg/L	0,00306	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000578 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,000753 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.